Accord de publication

Avant que les Éditions de l'EFA ne puissent publier un article de revue (ou tout autre contenu de revue), il est nécessaire de disposer d'un accord de publication signé. En vertu de cet accord, certains droits sont octroyés au propriétaire de la revue, permettant ainsi la publication de l'article. Il est important de noter que la propriété initiale des droits d'auteur de l'article demeure inchangée.

Si vous n'êtes pas sûr de savoir qui détient les droits d'auteur sur votre article, il est conseillé de vérifier votre contrat de travail ou de parler à votre employeur de la propriété des droits d'auteur sur le contenu que vous avez produit dans le cadre de votre emploi.

Les auteurs doivent également s'assurer qu'ils disposent de toutes les autorisations nécessaires pour le matériel de tiers utilisé dans leur article.

Révision #1
Créé 2024-01-16 15:00:19 EET par Bertrand Grandsagne
Mis à jour 2024-01-16 15:36:06 EET par Bertrand Grandsagne